



FOURNITURE D'ELECTRICITE PARTICULIER

ELEC DOM

Jeety.energy

Conditions particulières de vente / bulletin de souscription

JEETY ENERGY SAS immatriculé au RCS de Lille sous le N° de SIREN 832 691 307
Fournisseur d'électricité autorisé par arrêté Ministériel, soumis aux dispositions des articles L.333-1 et suivants et des articles R.333-1 à R.333-16 du code de l'énergie

1. INFORMATIONS CLIENT

Civilité Prénom NOM	
Adresse	
Ville	
Code Postal	

Signataire

Prénom		Nom	
Email		Portable	

2. INFORMATIONS DU SITE

Nom / Référence	
Adresse du compteur	
PDL	

Caractéristiques techniques

Puissance souscrite (kVA)	
Type de comptage (fourniture)*	☐ BASE ☐ HP/HC

**Un seul choix BASE = prix unique 24h/24. HP/HC = prix différencié en heures pleines / heures creuses (plages définies par Enedis). Tout changement d'option est soumis à l'éligibilité du compteur et peut nécessiter un préavis.*

3. PRIX DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

Les prix de l'abonnement et de la fourniture sont définis dans la grille tarifaire jointe.

4. CONDITIONS COMMERCIALES

Date de Début de Fourniture	
Date d'Échéance	Contrat SANS ENGAGEMENT

5. Facturation et paiement

Les factures sont émises mensuellement, le 1^{er} de chaque mois, et adressées par voie électronique au contact désigné par le Client.

Les montants facturés sont établis sur la base des données de consommation transmises par le gestionnaire de réseau. En cas d'indisponibilité, de retard ou d'incohérence de ces données, la facturation sera établie sur une estimation fondée sur le profil de consommation du Client. Une régularisation interviendra dès réception des données réelles.

Les factures sont payables par prélèvement automatique SEPA dans un délai de huit (8) jours à compter de leur date d'émission. Le Client s'engage à fournir un mandat de prélèvement valide et à maintenir une provision suffisante sur le compte bancaire désigné.

En cas de rejet de prélèvement ou de non-paiement à l'échéance, des pénalités de retard seront appliquées conformément aux dispositions prévues aux Conditions Générales de Vente.

6. ACCÈS AUX DONNÉES DE COMPTAGE ET VALIDATION

Le Client autorise expressément **JEETY ENERGY** à demander et recevoir d'**Enedis**, pour chaque Point de Livraison du présent Contrat :

- l'historique des mesures (kWh), puissances atteintes et dépassements ;
- l'historique des relevés d'index quotidiens (kWh) et la puissance maximale quotidienne (kVA/kWh) ;
- l'historique de la courbe de charge jusqu'au pas demi-heure ;
- les données techniques et contractuelles disponibles du site.

Il autorise également JEETY ENERGY à effectuer toutes recherches nécessaires auprès d'Enedis pour identifier le(s) compteur(s) concerné(s) et accéder à l'ensemble de ces données.

Délais et intégrité des données. Le Client reconnaît que la collecte, la synchronisation et le contrôle d'intégrité de ces données et flux peuvent nécessiter un délai technique raisonnable, notamment en fonction des délais d'Enedis. En conséquence, certaines opérations (mise en service/activation, paramétrages, facturation au réel, options tarifaires) peuvent être différées jusqu'à réception et validation de données complètes et cohérentes. En l'absence temporaire de données suffisantes, JEETY ENERGY pourra facturer à titre estimatif sur la base du profil de consommation, puis procéder à régularisation dès réception des index réels.

Survie de l'autorisation en fin de contrat. En cas de fin du Contrat, et si des délais de transmission ou de mise à disposition des données par le gestionnaire de réseau subsistent, l'autorisation de consultation et de réception des données accordée à JEETY ENERGY perdure pour la durée strictement nécessaire à la bonne exécution des opérations de clôture (réception et intégration des dernières données, établissement et paiement des factures de clôture, régularisations, traitement d'éventuels litiges et obligations légales/réglementaires), puis s'éteint de plein droit une fois ces opérations réalisées.

7. VALIDATION ET ENGAGEMENT

Le Client confirme que les caractéristiques techniques indiquées sont exactes et adaptées à ses besoins et reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les Conditions Générales de Vente de JEETY ENERGY.

Le présent document vaut validation ferme.

La souscription devient définitive et les obligations de JEETY ENERGY prennent effet après :

- (i) la validation électronique ou par SMS
- (ii) l'intégration du compteur d'électricité du Client dans le périmètre de JEETY ENERGY

Le client autorise JEETY ENERGY à appeler le numéro de portable indiqué afin d'obtenir le code de confirmation de sa souscription.

12. SIGNATURE

Fait à :

Le :



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat (RUM) : _____ (à compléter par le créancier)

CRÉANCIER

Nom / Raison sociale : **JEETY ENERGY**

Adresse : 21, rue du Luyot – 59113 SECLIN

ICS (Identifiant Créancier SEPA) : **FR66ZZZ853ABF****DÉBITEUR (TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER)**

Nom / Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Pays : _____ Téléphone : _____

E-mail : _____

COMPTE BANCAIRE À DÉBITER

IBAN :

BIC : _____ Établissement bancaire : _____

TYPE DE PAIEMENT

☐ Paiement récurrent / répétitif

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **JEETY ENERGY** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **JEETY ENERGY**. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, ou sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Fait à : _____

Le : __ / __ / ____

Signature du débiteur (obligatoire) :

Veuillez retourner ce mandat dûment complété et signé au créancier.

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

☐ Je confirme que les informations ci-dessus sont exactes et que je suis un signataire disposant des autorisations relatives au compte bancaire enregistré ci-dessus. J'autorise **JEETY ENERGY** à effectuer des prélèvements sur le compte bancaire enregistré ci-dessus. J'accepte d'être informé deux jours avant un prélèvement. J'autorise également **JEETY ENERGY** à émettre un virement test sur le compte bancaire enregistré ci-dessus afin de valider mon autorisation de gestion de ce compte.

Document conforme au règlement européen n°260/2012 établissant les exigences techniques pour les virements et prélèvements en euros (SEPA)